

75 millions d'euros pour favoriser l'émergence de solutions innovantes de gestion des déchets radioactifs, dans le cadre du plan France Relance

A la suite des conclusions du débat public sur le PNGMDR qui s'est tenue en 2019 et dans le cadre du plan d'investissement gouvernemental « France Relance », le ministère de la Transition écologique, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Secrétariat général pour l'investissement ont lancé, un appel à projets pour l'innovation dans la gestion des déchets radioactifs piloté par Bpifrance avec l'appui technique de l'Andra. Les acteurs de la recherche et de l'industrie peuvent proposer leurs projets jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Piloté par la Banque publique d'investissement (BPI), avec l'appui de l'Andra sur les plans scientifique et technologique, cet appel à projets a un double objectif. Il s'inscrit d'une part dans le cadre du plan gouvernemental de relance économique « France relance » (lire encadré) et répond, d'autre part, aux suites du [débat national](#), qui s'est tenu en 2019 sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Concernant l'industrie nucléaire, le plan France relance consacre 470 millions d'euros à des actions d'innovation, de montée en compétence et de modernisation de la filière, mais aussi pour faire émerger des projets d'innovation en matière de gestion des déchets et matières radioactives pour lesquels une enveloppe de 75 millions d'euros est allouée. Trois axes de recherche couvrant toutes les catégories de déchets radioactifs alimenteront l'appel à projets :

- Le premier concerne le **traitement, la caractérisation et le conditionnement des déchets, quelle que soit leur catégorie**. Il s'inscrit notamment dans la continuité des [précédentes actions](#) menées dans le cadre du programme d'Investissement d'avenir
- Le deuxième axe sera consacré au recyclage et à la **valorisation des matières radioactives**, un sujet qui est apparu important lors du débat public sur le PNGMDR, notamment pour l'uranium appauvri.
- Enfin le troisième axe consistera à accompagner le développement des **solutions alternatives** et complémentaires au projet de stockage géologique.

Ce dernier axe doit permettre d'étudier notamment la réduction de la radiotoxicité des déchets destinés à être stockés en couche géologique profonde ou à réduire l'emprise de Cigéo.

Cigéo, demeure la solution de référence pour la gestion long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue.

Les projets seront sélectionnés et évalués à partir de 2 analyses : une analyse administrative et financière menée par la BPI, et une analyse technique coordonnée par l'Andra. Pour cette dernière, l'Andra s'appuiera sur des experts externes à l'Agence et de compétences variées afin de couvrir les 3 axes de l'appel à projet.

Pour plus d'information, les porteurs de projets peuvent contacter : planrelance-aapdechets@andra.fr

LIRE LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de

protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

Contact presse : Emilie Grandidier, Responsable presse, 06 47 46 54 95, emilie.grandidier@andra.fr
@Andra_France
<https://www.youtube.com/user/andrafr>

« France relance » 100 milliards d'euros pour relancer l'économie française

Le plan économique « France relance » est un programme d'investissement mis en place par l'Etat. Il vise à soutenir et relancer l'économie française dans le contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Entre 2020 et 2022, 100 milliards d'euros dont 40 milliards de contribution européenne seront consacrés aux domaines les plus porteurs (rénovation énergétique, mobilité en favorisant la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale.